

*Air Canada*

L'an dernier, Air Canada a enregistré un profit net de 47 millions de dollars. Elle n'a toutefois versé aucun dividende. Selon mes connaissances limitées en matière d'entreprise privée, on ne tarderait pas à remplacer le conseil d'administration d'une entreprise privée qui ne verserait aucun dividende après avoir réalisé un profit de 47 millions de dollars. Il faut se poser des questions sur la compétence des membres du conseil d'administration d'Air Canada.

Si on versait un dividende de 10 dollars par action de 1 000 dollars, on obtiendrait des dividendes d'environ 4 millions de dollars pour 329 000 actions.

Au cours des quelques dernières années, le Canadien National a versé presque 150 millions de dollars en dividendes au gouvernement du Canada, ce qui n'est que normal lorsqu'il enregistre un profit.

Nous pouvons corriger le fait que le conseil d'administration d'Air Canada n'ait versé aucun dividende en 1987. Il est encore logique, pour des raisons d'ordre économique et social, que le gouvernement du Canada s'approprie les 421 millions de dollars de capital-actions autorisé, qui figurent encore dans les livres d'Air Canada. Le gouvernement et Air Canada déclarent que la compagnie a besoin d'argent pour acheter de nouveaux aéronefs. Dans le plan d'entreprise d'Air Canada pour 1987-1991, et dans son budget d'investissement révisé pour 1987, on ne mentionne la question de la privatisation que lorsqu'on indique que le plan ne prévoit ni une réorganisation de la propriété, ni l'apport de capital, ni la conversion de la dette par l'actionnaire, c'est-à-dire le gouvernement du Canada. Le plan de l'entreprise ne prévoit donc aucun changement.

● (1720)

Plus loin dans le plan, on signale que la rentabilité de l'entreprise, tout comme le ratio d'endettement, s'accroîtra au cours de la durée du plan, parce que la dette actuelle sera remboursée et qu'aucune nouvelle dette ne devrait être contractée. D'ici 1990, le taux de rendement des capitaux propres atteindra l'objectif fixé par l'entreprise.

Dans un communiqué daté du 12 avril concernant son rapport annuel, Air Canada affirmait vouloir renouveler sa flotte afin de profiter des améliorations fonctionnelles des nouveaux appareils. C'est en grande partie la société elle-même qui fournira les sommes nécessaires à cet investissement de plusieurs milliards de dollars. Celles-ci proviendront de son revenu d'exploitation et de ses emprunts. On ne mentionne pas les titres de participation provenant de la vente d'actions. J'en déduis que, en se départissant de 45 p. 100 de ses intérêts dans la société, le gouvernement cherche surtout à améliorer le ratio d'endettement de cette dernière, à réduire sa dette afin que ses actions paraissent plus reluisantes sur le marché boursier.

Il y a une autre raison pour laquelle cette mesure m'inquiète. À la Chambre comme à l'extérieur ainsi que dans les pages financières des journaux, il est constamment question de l'argent que Air Canada reçoit du gouvernement et qui provient des contribuables, des paniers percés que nous sommes. C'est un mythe. Il n'en est rien depuis 26 ans. Air Canada n'a pas touché la moindre subvention depuis 1962, pas un sou vaillant.

La dernière fois que le Parlement et le gouvernement ont fourni du capital-actions à Air Canada, c'était en 1977, il y a environ 11 ans. Ils n'ont pas avancé d'argent. Ils se sont bornés à transformer en actions participantes une partie de la dette de la société. Air Canada n'a pas du tout reçu de liquidités mais elle a réduit son passif, et ses états financiers avaient meilleure allure.

Sans l'ombre d'une subvention gouvernementale, Air Canada a pu fonctionner, réaliser des bénéfices et devenir l'une des 10 plus grosses sociétés aériennes au monde. Quand des sociétés comme Wardair et Canadien se plaignent d'être défavorisées par rapport à Air Canada, elles ne font que perpétuer le mythe. Air Canada est assujettie aux mêmes règles et aux mêmes conditions que les autres. Elle ne peut pas fonctionner différemment de Canadien ou de Wardair.

Je ne dis pas que la société Air Canada est parfaite. Je ne dis pas que nous approuvons tous ses procédés. Aucune entreprise au monde dirigée par des êtres humains n'est parfaite. Il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais. Elle a parfois agi d'une manière inquiétante. Par exemple, elle n'a pas versé un sou au régime de retraite des employés en 1986. Elle s'est servi des excédents du régime de retraite pour payer les cotisations qu'elle aurait dû verser au cours de cette année-là. D'après moi, ce procédé, qui n'était pas illégal, était certainement très immoral. Chaque dollar d'un régime de retraite appartient aux retraités et aux employés actuels et à personne d'autre. Les lois stupides de notre pays permettent aux entreprises publiques ou privées de faire main basse sur un régime de retraite et de s'approprier l'argent qui ne leur appartient pas.

Monsieur le Président, M<sup>me</sup> Thatcher elle-même et son gouvernement en Grande-Bretagne ont montré plus de finesse que le gouvernement actuel lors de la privatisation de British Airways. Lors du voyage du comité des transports en Europe l'automne dernier, nous avons découvert que les Anglais, les Allemands de l'Ouest, les Hollandais et les Français ne conçoivent pas la privatisation de la même manière que nous. Ces pays la mettent en oeuvre d'une autre manière. Toutefois, dans le cas de British Airways, le gouvernement britannique s'est réservé une voix prépondérante, la *golden share*. Même si British Airways appartient à 100 p. 100 à des actionnaires privés, le gouvernement a la priorité sur tous les autres actionnaires grâce à cette voix prépondérante.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne peut intervenir en tout temps sur toute question touchant les activités de British Airways. Il a conservé plein pouvoir sur British Airways. Et que fait ce gouvernement idiot? Je suis sûr que si cela s'était produit au sein d'une société inscrite à la bourse de Toronto, une enquête aurait été instituée en moins de deux.

**M. Redway:** Ne vous acharnez pas sur Toronto.

**M. Benjamin:** Je n'arrive pas à croire que le vice-premier ministre a dit à la Chambre que le gouvernement enjoindra aux membres du conseil d'administration qui représentent les 55 p. 100 d'actionnaires majoritaires de voter comme ceux qui représentent les actionnaires minoritaires. Je n'ai jamais entendu parler d'une chose pareille dans une société privée. Je suis sûr qu'une enquête de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario serait justifiée. Si on avait une société le moins d'endettement compétente établie à Ottawa, elle ferait l'objet d'une enquête. La GRC saisirait les livres et tout le reste.